



DATE : 13/03/15

**Service d'installation
et de maintenance des extincteurs**

(référentiel I4 - NF 285)

Marques délivrées par CNPP Cert. (www.cnpp.com) et AFNOR Certification
(www.marque-nf.com).

LES 7 LIEUX

Tous matériels incendie - vérifications et recharges toutes
marques - Extincteurs Mim-Desautel fabriqués en France

12 rue d'Arbois

Extincteurs - R.I.A. - Désenfumage - BAES (Blocs Autonomes
d'Éclairage de Sécurité) - Plans - Signalétique - Formation

59 000 LILLE

N° Contrat	Code client	N° Rapport de vérification ou Bon de livraison
/	12130LES7	RV 38249 du 09/03/15

Qté	Désignation	Px unitaire	Montant HT	*
Extincteurs déposés à Dunkerque par vos soins :				
1	VÉRIFICATION EXTINCTEUR PORTATIF	4,00	4,00	V20
1	VACATION (gratuite)	0,00	0,00	
2	EXTINCTEUR POUDRE POLYVALENTE DE 6KG	60,10	120,20	V20
4	SOCLE DE PROTECTION POUR EXTINCTEUR PORTATIF	10,10	40,40	V20
2	EXTINCTEUR EAU PULVERISEE DE 6L AVEC ADDITIF AB	57,40	114,80	V20
1	EXTINCTEUR DIOXYDE DE CARBONE DE 2KG	65,70	65,70	V20

En Euros	Code	Base	Taux	Montant TVA	Montant net H.T.	345,10
	V20	345,10	20,00%	69,02	Montant total TVA	69,02
					NET A PAYER	414,12

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE: Les marchandises vendues restent la propriété du vendeur jusqu'au complet paiement de leur prix. Le vendeur se réserve le droit de les reprendre au cas où elles ne seraient pas payées à l'échéance. (Loi n°80-335 du 12 mai 1980).

RETARDS DE PAIEMENT : Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement donnera lieu, si bon semble au fournisseur, et dès le premier jour de retard :
- à l'application d'un intérêt de retard égal au taux de refinancement le plus récent de la Banque centrale européenne majoré de dix points (loi de modernisation de l'économie - LME - N°2008-776 du 4 août 2008) ;
- à l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros (directive européenne 2011/7 du 16 février 2011, loi 2012-387 du 22 mars 2012, et décret 2012-1115 du 2 octobre 2012).
- lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire, sur justification.

BPN 59240 AG MALO LES BAINS. COMPTE : 13507.00002.30846382162.22. IBAN : FR76 1350 7000 0230 8463 8216 222. BIC : CCBPFRPLIL.

Conditions de règlement	Mode de règlement	Echéance	Ex. Fact.
	PAR Chèque	AU 23 mars 2015	1

NORD EXTINCTEURS 5 rue des artisans 59 380 ARMOUITS-CAPPEL - Tel : 03 28 69 51 00 - Fax : 03 28 69 53 00

E-mail : contact@nord-extincteurs.com - Site Internet : www.nord-extincteurs.fr/nf

SARL au capital de 7622,45€ - R.C.S. : DUNKERQUE B 422 678 094 - N° SIRET : 422 678 094 00026 - CODE APE : 4669C - N° TVA Intracommunautaire : FR 48 422 678 094